

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 mars 2020

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de MAULEVRIER SAINTE GERTRUDE (Département de la Seine-Maritime)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	<u>Sous réserve de la production d'une délibération</u> sollicitant le concours de l'EPF Normandie et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelle cadastrée section B n°282 sise allée de bouis d'une contenance totale de 8 245 m ² .
POS/PLU :	Zone AUC : urbanisation future à dominante résidentielle.
PROJET :	Acquisition d'un terrain constructible, dont la destination sera confortée à l'obtention des résultats de l'Etude Flash en cours de réalisation. Le site pourra soit accueillir la reconstruction d'un groupe scolaire, soit un programme de logements neufs ou un équipement sportif et de loisir.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	23 juin 2021 - Avis favorable.
PROPRIÉTAIRES :	Régine Lucienne Annick LEMAÎTRE ; Valérie Solange Christine LEMAÎTRE ; Florent Jean-Mary François Claude LEMAÎTRE
ÉVALUATION DOMANIALE :	Inférieur au seuil de consultation des domaines.
IMPUTATION :	Compte n°924 644 - MAULEVRIER SAINTE GERTRUDE « Allée de Bouis » Enveloppe projet : 190 000 €

La présente décision emporte acceptation de l'éventuelle délégation du droit de préemption qui pourrait être consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.

ROUEN le 15/07/2021

Le Directeur Général Adjoint de l'EPF Normandie,

Jean-Baptiste Bisson

Signé par Jean-Baptiste Bisson

Signé et certifié par 

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"



Dominique LEPETIT

16 JUL. 2021

